

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 20 novembre 2023

Délibération N° DE\_2023\_197

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16
Date de la convocation : 15/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Julie DELES représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, Cyril DJALMIT représenté par Florence BOISSIER, Mathieu PUCHERAL représenté par Sophie BOISSIER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs du service eau et assainissement 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'évolution des tarifs du service eau et assainissement. Cette proposition est issue des débats ayant déjà eu cours au sein de l'assemblée délibérante.

Les tarifs proposés sont les suivants :

EAU	
Abonnement	65 €
de 0 à 10 m3	2 €
de 11 à 90 m3	0,70 €
de 91 à 250 m3	1 €
au-delà de 250 m3	0,30 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement	20 €
de 0 à 50 m3	1,20€
de 51 à 200 m3	0,85€
au-delà de 200m3	0,50€

Tarifs des redevances telles que fixées par l'agence de l'eau :

Prélèvement : 0,53 € / m3

Collecte : 0,25 € / m3

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/12/2023

048-200057594-DE\_2023\_197-DE

DE\_2023\_197

Pollution : 0.33 € /m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs tels que décrits ci-dessus.

Ces tarifs seront applicables dès la facturation 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance



RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 11/12/2023  
048-200057594-DE\_2023\_197-DE

DE\_2023\_197